

Annexe V

Taxe sur les alcools et les tabacs en faveur du secteur sanitaire et social sur les boissons alcooliques importées

Créée par la délibération n° 266 du 23 novembre 2001 – Art. 2 et 3

Remplacée par la délibération n° 290 du 29 décembre 2017 – Art. 2

Position SH	Désignation des marchandises	Codification statique	U.C	Taux TAT3S
2203	Bières de malt	2203.00.00	LTR	110F/LTR
2204	Vins de raisins frais, y compris les vins enrichis en alcool ; moûts de raisin autres que ceux du n° 2009			
2204.10	- Vins mousseux	2204.10.00	LTR	750F/LTR
	- Autres vins ; moûts de raisin dont la fermentation a été empêchée ou arrêtée par addition d'alcool :			
2204.21	- En récipient d'une contenance n'excédant pas 2 litres :			
	A- Vins de liqueurs, mistelles ou moûts mutés à l'alcool, provenant exclusivement de raisins frais	2204.21.10	LTR	750F/LTR
	B -Autres vins : vins d'appellation d'origine contrôlée et vins de qualité supérieure	2204.21.20	LTR	300F/LTR
	C -Autres vins, autres	2204.21.90	LTR	400F/LTR
2204.2	-- En récipients d'une contenance excédant 2 litres mais n'excédant pas 10 litres			
	A - Vins de liqueurs, mistelles ou moûts mutés à l'alcool, provenant exclusivement de raisins frais	2204.22.10	LTR	750F/LTR
	B Autres vins : vins d'appellation d'origine contrôlée et vins de qualité supérieure	2204.22.20	LTR	300F/LTR
	C - Autres vins, autres	2204.22.90	LTR	400F/LTR
2204.29	-- Autres			
	A - Vins de liqueurs, mistelles ou moûts mutés à l'alcool provenant exclusivement de raisins frais	2204.29.10	LTR	400F/LTR
	B -Autres vins en récipients d'une contenance inférieure ou égale à 20 L	2204.29.20	LTR	400F/LTR
	C - Autres vins	2204.29.90	LTR	300F/LTR
2204.30	- Autres moûts de raisins	2204.30.00	LTR	----
2205	Vermouth et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou substances aromatiques			
2205.10	- En récipients d'une contenance n'excédant pas 2 L	2205.10.00	LTR	1200F/LTR
2205.90	- Autres	2205.90.00	LTR	1200F/LTR
2206	Autres boissons fermentées (cidre, poiré, hydromel par exemple) ; Mélanges de boissons fermentées et mélange de boissons fermentées et de boissons non alcooliques, non dénommées ni comprises ailleurs			
	A- cidre, poiré, hydromel, saké	2206.00.10	LTR	300F/LTR
	B – Autres boissons fermentées			

Annexe V

Mise à jour le 21/02/2018

Position SH	Désignation des marchandises	Codification statique	U.C	Taux TAT3S
	I. Ayant un titre alcoométrique < 2°	2206.00.91	LTR	300F/LTR
	II. Autres	2206.00.99	LTR	1200F/LTR
2208	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de moins de 80% vol ; eaux de vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses ;			
2208.20	- Eaux de vie de vin ou de marc de raisin	2208.20.00	LPA	1800F/LPA
2208.30	- Whiskies	2208.30.00	LPA	1800F/LPA
2208.40	- Rhum et autres eaux-de-vie provenant de la distillation, après fermentation, de produits de cannes à sucre	2208.40.00	LPA	1800F/LPA
2208.50	- Gin et genièvre	2208.50.00	LPA	1800F/LPA
2208.60	- Vodka	2208.60.00	LPA	1800F/LPA
2208.70	- Liqueurs	2208.70.00	LPA	1800F/LPA
2208.90	- Autres :			
	A – Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de moins de 80% vol	2208.90.10	LPA	----
	B – Autres	2208.90.90	LPA	1800F/LPA